

Délibération 2023-035

SEANCE DU 23 MAI 2023

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

**Objet : LOCAUX RESIDENCE AUTONOMIE CATHERINE DE LONGPRE -
CONVENTION COMMUNE / CCAS**

Afin de clarifier les relations entre le propriétaire de la résidence autonomie « Catherine de Longpré » (la Commune) et le gestionnaire de cet équipement (le CCAS), Monsieur le Maire indique qu'il convient de passer une convention entre ces deux entités.

Cette convention définit la répartition des responsabilités entre les deux entités et permet de définir un cadre d'engagement en termes de responsabilité juridique, comptable et/ou financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la convention ci-annexée,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS

